



Bulletin Officiel

N° 5770 Mercredi 09 Janvier 2019

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174**AVIS DU CMF****COMMUNIQUE DU CMF**

MISE A JOUR DE LA DECLARATION DES OPC

2

AVIS DES SOCIETES**EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE**

HANNIBAL LEASE « HL 2018-2 »

3-7

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING « CIL 2018-1 »

8-12

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 SUBORDONNE

13-19

AUGMENTATION DE CAPITAL

TUNISIE LEASING ET FACTORING

20-23

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB -

24-27

EMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

MODERN LEASING

28-31

LLOYD TUNISIEN

32-34

AMI ASSURANCES

35-36

CHO COMPAGNIE

37-39

COMMUNIQUE DE PRESSE

LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL – AMS – SA

40-43

ASSEMBLEES GENENRALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL – AMS – SA – AGO -

44

LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL – AMS – SA – AGE -

45

PROJET DE RESOLUTIONS AGO-AGE

LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL – AMS – SA – AGO -

46-47

LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL – AMS – SA – AGE -

48

CLOTURES DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « EMPRUNT SUBORDONNE BTK 2018-1 »

49

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

49

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

50-51

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

AVIS DU CMF

Communiqué du CMF

Dans le cadre de l'harmonisation des supports de la déclaration des redevances des Organismes du Placement Collectif -OPC, le Conseil du Marché Financier-CMF- informe l'ensemble des gestionnaires qu'il met à leur disposition au niveau du site web du CMF (Rubrique formulaires) un modèle mis à jour de ladite déclaration.

Par conséquent, le modèle sus-indiqué entrera en application à compter de la déclaration du mois de décembre 2018.

Nous rappelons, également, qu'une copie du virement portant la décharge de la Banque doit être jointe à la déclaration.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «HL 2018-2»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **30/04/2018** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent cinquante Millions de Dinars (150 000 000 DT) sur 2018 et 2019 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **29/11/2018** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « HL 2018-02 » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- | | |
|----------------------------|---|
| a. Montant de l'emprunt | : 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars; |
| b. Nominal de l'obligation | : 100 dinars par obligation ; |
| c. Forme de l'obligation | : les obligations sont nominatives ; |
| d. Prix d'émission | : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription; |
| e. Durée et Taux d'intérêt | : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : fixe 11,15% brut l'an et/ou variable (TMM+3,50%) brut l'an au choix du souscripteur ;
Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : 11,50% brut l'an; |
| f. Amortissement | : les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1 ^{ère} année pour la catégorie A et à la 3 ^{ème} année pour la catégorie B. |

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire « HL 2018-2 » est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2018-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/12/2018** et clôturées au plus tard le **25/02/2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

- Suite -

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **25/02/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **25/02/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/03/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/12/2018** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, pour la période 2018/2019, qui s'élèvent à 350 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2019 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « HL 2018-2 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25/02/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **25/02/2019**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de

- Suite -

✓ paiement des intérêts majorée de **350** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **février** de l'année N-1 au mois de **janvier** de l'année N.

✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de **11,15%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de **11,50%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **25/02/2024** pour la catégorie A et le **25/02/2026** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **25 février** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **25/02/2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **25/02/2020** pour la catégorie A et le **25/02/2022** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **11,15%** l'an pour la catégorie A et **11,50%** l'an pour la catégorie B

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois novembre 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 4,692%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10.0275%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,50%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ **5 ans** pour les deux Catégories A.
- ✓ **7 ans** dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «HL 2018-02» est comme suit:

- ✓ 3 années pour les deux Catégories A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,628** années pour la catégorie A et **4,003** années pour la catégorie C.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 14 novembre 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de BB (tun) attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit :

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB** » (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28/11/2018**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2018-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2018-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2018-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois seraient octroyés à taux fixe. Et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la société reprise un risque de taux du fait que les emplois seraient octroyés à taux indexé sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « HL 2018-2 » visée par le CMF en date du 11/12/2018 sous le numéro 18-1013 et du document de référence « HL 2018 » enregistré par le CMF en date du 11/12/2018 sous le n°18-008.

La présente note d'opération et le document de référence « HL 2018 » sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la société Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis , ainsi qu'auprès de l'intermédiaire en bourse MAC SA, sis à Greer Center- Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn

les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et son site au plus tard le 20 janvier 2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire

« CIL 2018-1 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **26 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2018, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **9 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de cinq (5) Millions de Dinars susceptible d'être porté à quinze (15) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2018/1 » comme suit :

- Montant : **5 Millions** de Dinars susceptible d'être porté à **15 Millions** de Dinars ;
- Durée : **5 ans** ;
- Taux : **10,6%** et/ou **TMM+2,5%** brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Renseignements relatifs à l'opération :

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2018-1 »

Montant : 5 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 15 000 000 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- Suite -

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Un taux fixe de 10,6% brut par an et/ou variable TMM+2,5%, ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois d'octobre 2017 au mois de septembre 2018) majorée de 2,5%.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 10,6% l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : 2,5% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2018-1 » seront émises sur une durée de 5 ans:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,643 Années.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

- Suite -

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17 janvier 2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **17 janvier 2019**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17 janvier 2024**.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17 Janvier 2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13 novembre 2018** et clôturées au plus tard le **17 janvier 2019**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (**15.000.000 DT**) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **150 000** obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à **15.000.000** dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17 janvier 2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11 février 2019**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13 novembre 2018** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement «CGI», Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie : Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **12 Juillet 2018**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **23 Octobre 2018**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **CIL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès la clôture de l'emprunt «**CIL 2018-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 18-1011 en date du 29 Octobre 2018, du document de référence « CIL 2018 » enregistré par le CMF sous le n° 18-006 en date du 09 Octobre 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2019.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité de la Compagnie Internationale de leasing « CIL » relatifs au quatrième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 janvier 2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième et au quatrième trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement, après le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

Emprunt Obligataire Subordonné « TL 2018 Subordonné »

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **01/06/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **27/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « **TL 2018 Subordonné** » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars aux conditions suivantes :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2,20% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 7,80% brut l'an au minimum et 9% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de la situation du marché obligataire, le Conseil d'Administration tenu en date du **28/08/2018** a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2,20% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 9% brut l'an au minimum et 12% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et les durées à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 10,60% et/ou TMM+2,70% sur 5 ans.
- Catégorie B : 11,00% et/ou TMM+3,00% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

- Suite -

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « TL 2018 Subordonné » est d'un montant de **20 Millions de dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars**, divisé en 200 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portés à 300 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « TL 2018 Subordonné » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **29/10/2018** et clôturées au plus tard le **17/01/2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/01/2019**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/01/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **28/01/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **29/10/2018** aux guichets de **TUNISIE VALEURS** (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques

- Suite -

n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt** : «TL 2018 Subordonné»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (TUNISIE VALEURS).

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/01/2019**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **17/01/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées «TL 2018 Subordonné » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,70% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 270 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.
 - Taux fixe : Taux annuel brut de 10,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

- Suite -

- Taux fixe : Taux annuel brut de 11,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/01/2024** pour la catégorie A et le **17/01/2026** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **17 janvier** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17/01/2020**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **17/01/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **17/01/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,60%** l'an pour la catégorie A et de **11,00%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

Catégorie A : La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2018 à titre indicatif, qui est égale à 6,189% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,889%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,70% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Catégorie B : La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2018 à titre indicatif, qui est égale à 6,189% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,189%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,00% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «**TL 2018 Subordonné**» sont émises selon deux catégories :

- Suite -

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,643 années** pour la catégorie A et **4,037 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 11/10/2018 sous le n°18-007. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En date du **13 décembre 2017**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à **F2 (tun)**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB- (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28 septembre 2018**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

- Suite -

Les souscriptions seront reçues aux guichets de Tunisie Valeurs (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « TL 2018 subordonné » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE VALEURS**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt subordonné « **TL 2018 subordonné** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage dès la clôture de l'emprunt subordonné « TL 2018 subordonné » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de **TUNISIE CLEARING** en vue de la prise en charge des titres souscrits

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- Suite -

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société de leasing un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 11/10/2018 sous le numéro 18-1009, du document de référence « TLF 2018 » enregistré par le CMF en date du 11/10/2018 sous le n°18-007 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre et au quatrième trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement, après le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre et au quatrième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« Tunisie Leasing et Factoring »

Société Anonyme au capital de 45 000 000 dinars

Siège Social : Centre Urbain Nord, Av.Hédi Karray- 1082 –Tunis Mahrajène

RC n° B 134091997

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa à la note d'opération relative à l'augmentation du capital de Tunisie Leasing et Factoring de 45 000 000 dinars à 51 750 000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Tunisie Leasing et Factoring tenue le **09/10/2018** a décidé d'augmenter le capital social de la société en numéraire, d'un montant de **6 750 000 DT**, pour le porter ainsi de 45 000 000 à 51 750 000 DT et ce, par l'émission de **1 350 000 actions nouvelles** au prix de **15 DT** l'action, soit 5 DT de nominal et 10 DT de prime d'émission.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité de **trois (3) actions nouvelles pour vingt (20) actions anciennes** à libérer intégralement à la souscription. Elles porteront jouissance le **1er juillet 2018**.

But de l'émission

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- Renforcer les fonds propres de la société, à l'instar de la tendance générale pour les établissements de crédit.
- Tendre à maintenir, voire améliorer la notation de la société.

Caractéristiques de l'opération

- Montant de l'augmentation de capital en numéraire : 6 750 000 DT
- Montant de l'opération : 20 250 000 DT
- Nombre d'actions : 1 350 000 actions à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 DT
- Prime d'émission : 10 DT
- Prix de souscription : 15 DT
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie : Ordinaire

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **quinze (15) dinars l'action**, soit la valeur nominale de l'action cinq (5) dinars, majorée d'une prime d'émission de dix (10) dinars. Le prix d'émission est à libérer intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

- Suite -

La souscription aux 1 350 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel, ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : A raison de trois (3) actions nouvelles pour vingt (20) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. TUNISIE LEASING ET FACTORING ne reconnaissant qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées, et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 1 350 000 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison de trois (3) actions nouvelles pour vingt (20) actions anciennes et ce, du **21/12/2018** au **01/02/2019** inclus*.

Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Tunisie Leasing exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de cinq (5) dinars représentant le nominal de l'action majoré de dix (10) dinars de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° **07 001 000134000160646** ouvert auprès d'Amen Bank, Agence place Pasteur sise au 150, Avenue de la Liberté 1002 Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de la TUNISIE CLEARING.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **01/02/2019** à 18H à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **01/02/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par TUNISIE CLEARING, en sa qualité d'Intermédiaire Agrée Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 9 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les 1 350 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du **01/07/2018**.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en bourse.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

- Suite -

Marché des titres

Les actions TUNISIE LEASING ET FACTORING sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 9 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de TUNISIE LEASING ET FACTORING inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **21/12/2018** droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 1 350 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **21/12/2018** au **01/02/2019** inclus**.

Il est à préciser qu'une séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0002102028 durant la période de souscription préférentielle soit du **21/12/2018** au **01/02/2019** inclus**.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0002102036 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par TUNISIE CLEARING.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une présente note d'opération visée par le CMF sous le n°18-1012 en date du **21 novembre 2018**, du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 » enregistré auprès du CMF en date du **11 octobre 2018** sous le n°18-007. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2019.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **01/02/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne****SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE**

*Société Anonyme au capital de 776 875 000 dinars divisé en 155 375 000 actions
de nominal 5 dinars entièrement libérées
Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis
Registre de Commerce : B182331996
Tél : 71 340 477-Fax : 71 348 400*

**Emission d'un Emprunt Obligataire
« Emprunt STB 2018-1 »
DE 50.000.000 DE DINARS
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28/07/2016 a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés pour un montant global de 300 millions de dinars, en une ou plusieurs tranches et ce, sur une période de cinq ans et a donné de même, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités de chaque émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque réuni le 02/10/2018 a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 50 millions de dinars, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, d'une durée de 5 ans, aux taux variable de TMM+2,25% et/ou taux fixe de 8,75% et a délégué à la direction générale de la banque le pouvoir de réviser les conditions d'émission de l'emprunt selon la situation du marché obligataire.

A cet effet, la direction générale de la banque a décidé d'émettre l'emprunt obligataire de 50 millions de dinars, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,25% l'an	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	5 ans	TMM +2,35%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
C	7 ans dont 2 ans de grâce	TMM +2,65%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

- Suite -

2. Renseignements relatifs à l'émission

❖ Montant :

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est fixé à 50 millions de dinars divisé en 500 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « STB 2018-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

❖ Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **03/12/2018** auprès de la STB Finance, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **18/01/2019**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission (50 millions de Dinars) est intégralement souscrit toutes catégories confondues. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit 500.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **18/01/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

❖ But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire «STB 2018-1 » a pour but d'assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque, et d'assurer un meilleur adossement des emplois longs.

Cette émission est destinée à donner à la banque un complément de ressources financières stables pour :

- ✓ Le maintien d'une forte cadence de croissance de ses activités, qui nécessitent des niveaux de fonds importants.
- ✓ Le développement des activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché.
- ✓ Conforter davantage les fonds propres de la banque.
- ✓ Engager la réalisation de son plan stratégique 2018-2022, notamment le financement des projets internes de la banque.

3. Caractéristiques des titres émis :

▪ **Dénomination de l'Emprunt** : Emprunt STB 2018-1

▪ **Nature des Titres** : Titres de créance.

▪ **Forme des Titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.

▪ **Catégorie des Titres** : Obligations ordinaires.

▪ **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites délivrée par la STB Finance.

▪ **Prix de souscription et Prix d'émission** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance des Intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

- Suite -

▪ Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **18/01/2019** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **18/01/2019**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

▪ **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

▪ **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie **A** : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,25%.
- Catégorie **B** : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM + 2,35%.
- Catégorie **C** : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux variable de TMM + 2,65%.

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans au taux fixe :

• **Taux fixe** : Taux annuel brut de 9,25% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans au taux variable

• **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,35% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux variable

• **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,65% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 265 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

▪ **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et pour la catégorie B et à la troisième année pour la catégorie C. L'emprunt sera amorti en totalité le 18/01/2024 pour les catégories A et B et le 18/01/2026 pour la catégorie C.

▪ **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

▪ **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **18 janvier** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement en intérêts et remboursement en capital aura lieu le 18/01/2020.

- Suite -

▪ **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

➤ Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)

Ce taux est de 9,25% l'an pour la catégorie **A** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ Marge actuarielle (Souscription à taux variable)

Cette marge est de 2,35% l'an pour la catégorie **B** et de 2,65% l'an pour la catégorie **C**, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

▪ **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

➤ Durée totale

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A;
- 5 ans pour la catégorie B.
- 7 ans dont 2 ans de grâce pour la catégorie C.

➤ Durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 3 ans pour la catégorie B.
- 5 ans pour la catégorie C.

➤ Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration pour les obligations est égale à 2,682 années.

➤ Mode de placement :

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, **les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

➤ Cessibilité des obligations : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, **les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour toute la durée de vie restante de l'emprunt.**

➤ Garantie :

Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'«Emprunt STB 2018-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la **STB Finance**, Intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
MODERN LEASING**

Société Anonyme au Capital de 35.000.000 de dinars divisé en 7.000 000 actions de 5 Dinars chacune

Siège Social: Immeuble Assurance SALIM, centre Urbain Nord,

Lot AFH BC5 1082 Cité Mahrajène - Tunis,

Registre de Commerce: B137061997

Objet social: Activité de leasing

«TP MODERN LEASING 2018 »

Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **17 avril 2018** l'émission de titres participatifs à hauteur de 30 millions de dinars sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de **MODERN LEASING** a décidé en date de **22 novembre 2018** d'émettre des titres participatifs pour l'année 2018/2019 d'un montant de **10 000 000** de dinars, divisé en **100 000** titres, susceptible d'être porté à **20 000 000** de dinars divisé en **200 000** titres de **100** dinars chacune sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux d'intérêt global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	10,6%	9,6%	1%	A la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à **10 000 000** de dinars, divisé en **100 000** titres participatifs d'une valeur nominale de **100** dinars susceptible d'être porté à **20 000 000** de dinars divisé en **200 000** titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **05 décembre 2018** et clôturés au plus tard le **05 mars 2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

- Suite -

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **05 mars 2019**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la MODERN LEASING à cette date.

1. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par MODERN LEASING dans le cadre de son activité générale.

2. But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : «TP MODERN LEASING 2018 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en intérêts :

Chaque titre souscrit dans le cadre de la présente émission de titres participatifs portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque titre participatif entre la date effective de sa souscription et libération et la date limitée de clôture des souscriptions, soit le 05 mars 2019 seront décomptés et payés à cette dernière date.

La 1ère date de distribution des intérêts est fixée au 15/01/2020 pour l'avance et au 15/07/2020 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

- Suite -

8- Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9- Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7ème année soit le 15 juillet 2026** à leurs valeurs nominales.

MODERN LEASING ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10- Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et fixée à **10,6%** de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de **9,6%** calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier** de chaque année sur l'exercice écoulé.

. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable calculé sur la base de 1,5% du produit net de leasing de MODERN LEASING, dans la limite de **1%** du montant de la levée. Ce complément est payable le **15 juillet** de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

. La gestion du surplus par rapport au taux d'intérêt global prévu à 10,6% :

Le profit en surplus par rapport au Taux d'intérêt global fixé à 10,6%, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à **10,6%**. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, ML s'engage de compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSIION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

- Suite -

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de Modern Leasing dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VI. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, Modern Leasing élit en son siège sis au Immeuble Assurance SALIM, centre Urbain Nord, Lot AFH BC5 1082 Cité Mahrajène - Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE
LLOYD TUNISIEN**

Société Anonyme au Capital de 45 000 000 de dinars divisé en 9 000 000 actions de 5 Dinar chacune

Siège Social : Avenue Tahar Haddad, Immeuble LLOYD – Les Berges du Lac -1053 Tunis-

Registre de Commerce : B1163651997

Matricule Fiscal : 2395/T/P/M/000

**Emission de titres participatifs
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **10 Décembre 2018** l'émission de titres participatifs à hauteur de **17,5 MD** sur une période de sept ans en une émission sur l'exercice 2018. La souscription sera réservée à la Compagnie Financière d'Investissement -CFI- pour son montant global.

L'Assemblée Générale Ordinaire a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter et fixer les conditions et les modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du **10 Décembre 2018** d'émettre des titres participatifs dans la limite de **17 500 000 dinars** qui sera réservée à la souscription de la Compagnie Financière d'Investissement -CFI- pour une période de **sept (7) ans** à compter de la date de souscription selon les conditions suivantes :

- Durée : 7 ans ;
- Taux d'intérêt :

Taux fixe : 8% annuel payable semestriellement

Taux variable : 1,2% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant :

Le montant total de la présente émission est fixé à **17 500 000 de dinars**, divisé en **175 000 titres participatifs** d'une valeur nominale de **100 dinars**.

2. Période de souscription:

La souscription à cette émission de titres participatifs pourra être réalisée durant un délai de **trente jours** commençant à courir à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Ce délai pourra être clôturé par anticipation dès souscription de la totalité des titres.

- Suite -

3. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif de renforcer les fonds propres de la société et de permettre également le respect des ratios réglementaires (couverture des engagements techniques).

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.
2. **Nature des titres :** Titres de créance.
3. **Forme des titres participatifs :** les titres sont nominatifs.
4. **Cessibilité des titres participatifs :** Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, le souscripteur à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.
5. **Modalité de souscription :** en numéraire.
6. **Date de règlement :** Les titres seront payables en totalité à la souscription.
7. **Date de jouissance :** La date de jouissance est fixée à la date de clôture de souscription.
8. **Durée :** 7 ans ;
9. **Taux d'intérêt :**
 - **Taux fixe :** 8% annuel payable semestriellement le 30 juin et le 31 décembre de chaque année ;
 - **Taux variable :** 1,2% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie. L'intérêt variable est payable dans les 10 jours qui suivent l'assemblée générale ayant approuvé les comptes.
10. **Remboursement:** Les titres participatifs émis seront remboursés à la fin de 7^{ème} anniversaire de la date de clôture des souscriptions. La société ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.
11. **Etablissements domiciliaires :** l'établissement et la délivrance des attestations de propriété et le service financier des titres participatifs de la société seront assurés durant toute la durée de vie des titres par la société.

- Suite -

1. **Modalités et délai de délivrance des titres:** le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par la société.
2. **Mode de placement :** Il s'agit d'un placement privé au profit de la **Compagnie Financière d'Investissement (CFI)**. L'émission de titres participatifs sera donc réservée à la CFI.
3. **Marché des titres :** Il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché des titres tunisien ou étranger.
4. **Garantie :** les titres participatifs ne sont assortis d'aucune garantie.
5. **Juridiction compétente :** Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la société élit domicile à son siège à Tunis.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs
sans recours à l'appel public à l'épargne

Société Assurances Multirisques Ittihad
AMI ASSURANCES S.A

*Société Anonyme au capital de 23 135 980 dinars divisé en 23 135 980 actions
de nominal 1 dinar*

Siège social : CITE LES PINS, LES BERGES DU LAC II, 1053, TUNIS - TUNISIE

Registre de Commerce : B138682003

Matricule Fiscale : 845686 P/P/M/000

Emission de titres participatifs
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **14/12/2018** l'émission de titres participatifs à hauteur de **35.000.000 dinars** sur une période de **sept (7) ans**.

La souscription sera réservée à la Banque Nationale Agricole -BNA- pour son montant global.

L'Assemblée Générale Ordinaire a fixé les conditions et les modalités de l'émission de ces titres participatifs comme suit :

- ❖ **Durée : 7 ans ;**
- ❖ **Taux d'intérêt :**
 - **Taux fixe : 8 %** calculée sur la valeur nominale;
 - **Taux variable :**
 - **0,15%** des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie.
 - **3%** des primes de bancassurance distribuées par La Banque Nationale Agricole. Par primes il est entendu les primes émises nettes d'annulations et de ristournes excluant les primes d'épargne vie.

2. Renseignements relatifs à l'émission

➤ **Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à **35 000 000 DT**, divisé en **35 000 000 titres participatifs** d'une valeur nominale de **1 Dinar** chacun.

➤ **Période de souscription et de versement**

La souscription à cette émission de titres participatifs pourra être réalisée durant un délai de **trente (30) jours** commençant à courir à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Ce délai pourra être clôturé par anticipation dès souscription de la totalité des titres participatifs émis.

- Suite -

➤ But de l'émission

L'émission des présents titres participatifs a pour objectif d'améliorer la conformité de la société avec les exigences réglementaires de solvabilité et de couverture des provisions techniques, ainsi de doter l'entreprise de moyens lui permettant de mener à bien son nouveau plan stratégique.

1. Caractéristiques des titres émis

➤ **La Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

➤ **Nature des titres** : Titres de créance.

➤ **Forme des titres participatifs** : Les Titres sont nominatifs.

➤ **Cessibilité des titres participatifs** : Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, le souscripteur à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

➤ **Modalité de souscription** : en numéraire.

➤ **Date de règlement** : Les titres seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Date de jouissance** : La date de jouissance est fixée à la date de clôture de souscription.

➤ **Durée** : 7 ans.

➤ **Taux d'intérêt** :

- **Taux fixe** : 8 % annuel calculée sur la valeur nominale payable le 31 décembre de chaque année;
- **Taux variable** :
 - 0,15% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie.
 - 3% des primes de bancassurance distribuées par La Banque Nationale Agricole. Par primes il est entendu les primes émises nettes d'annulations et de ristournes excluant les primes d'épargne vie.

L'intérêt variable est payable dans les 15 jours qui suivent l'assemblée générale ayant approuvé les comptes.

➤ **Remboursement** : Les titres participatifs émis seront remboursés à la fin du 7^{ème} anniversaire de la date de clôture des souscriptions. La société ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

➤ **Etablissements domiciliaires** : L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et le service financier des titres participatifs de la société seront assurés durant toute la durée de vie des titres participatifs par la société.

➤ **Modalités et délai de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par la société.

➤ **Mode de placement** : Il s'agit d'un placement privé au profit de la Banque Nationale Agricole (BNA).
 ➤ **Marché des titres** : Il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché des titres tunisien ou étranger.

L'émission des présents titres participatifs sera réservée à la BNA.

➤ **Garantie** : Les titres participatifs ne sont assortis d'aucune garantie.

➤ **Juridiction Compétente** : Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la société élit domicile à son siège à Tunis.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

Société « CHO Company »

Société Anonyme au capital social de 36.900.000 de dinars divisé en 369.000 actions
de nominal 100 dinars chacune entièrement libérées

Siège social : Route de Mahdia KM 10 – 3054, Sakiet Eddair, Sfax-

Registre de Commerce : B2522752006 ;

Matricule fiscal: 000 M A 635822/K

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

« CHO Company 2018 »

Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

Les actionnaires de la société CHO Company réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 18/10/2018 et représentant la majorité des trois quarts présents ont décidé, en application de l'article 368 du Code des sociétés commerciales d'émettre des titres participatifs d'une valeur de cent (100) Dinars par titre participatif pour un montant équivalent en dinars tunisiens à vingt-deux millions (22.000.000) de Dollars au profit exclusif du fond d'investissement étranger non résident Gulf Credit Lending Limited selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Partie fixe		Partie variable		Remboursement des titres
	Taux	Périodicité	Taux	Périodicité	
7 ans	4% par an du montant du financement	trimestrielle	10% de l'EBITDA	trimestrielle	7 ans in fine

Il y a lieu de signaler qu'en date du 31/08/2018, la BCT a donné son accord pour la conclusion par la CHO Company avec le Fond d'investissement étranger non résident «Gulf Credit Lending Limited» détenu par « GC Credit Opportunities GP II Limited », d'une convention d'émission et de souscription des titres participatifs en question.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à un montant équivalent en dinars tunisiens à vingt-deux millions (22.000.000) de Dollars correspondant à un nombre de titres participatifs d'une valeur nominale de cent dinars tunisien (100 DT) chacun.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus durant un délai de un (1) mois commençant à courir à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Il est précisé que ce délai d'un (1) mois pourra être clôturé par anticipation dès la souscription de la totalité des titres participatifs.

- Suite -

3- But de l'émission

L'émission des titres participatifs est destinée au refinancement de la dette financière de la société et le financement de l'exploitation des terres agricoles et des dépenses et coûts encourus par le souscripteur.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

2. Dénomination des titres participatifs : « CHO Company2018 »

3. Nature des titres : Titres de créance.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance:

A la date de clôture des souscriptions.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités et délais de délivrance des titres:

Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres participatifs souscrits délivrée par CHO Company.

8. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis seront remboursés au septième anniversaire de la date de clôture de souscription.

Toutefois, il y a une possibilité de rachat anticipé par les actionnaires fondateurs, pour l'équivalent du montant en USD, d'une partie ou de la totalité des titres participatifs.

9. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- la durée totale est égale 7 ans ;
- la durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

10. Tenue de registre des porteurs des titres participatifs

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par CHO Company.

III. REMUNERATION

La rémunération des titres participatifs comprend une partie fixe et une partie variable calculées comme suit :

1. **Une partie fixe** : correspondant à quatre pour cent (4%) par an du montant du financement, ou, en cas de remboursement partiel, du reliquat du financement restant dû le jour du paiement. La Partie Fixe est payable en USD trimestriellement à terme échu ;
2. **Une partie variable** : correspondant à dix pour cent (10%) de l'EBITDA converti en Dollars, généré par le Groupe au cours du trimestre précédent le paiement. La Partie Variable est payable en USD à terme échu dans un délai de 60 jours commençant à courir le 1^{er} jour de chaque date trimestrielle.

- Suite -

La Partie Variable est calculée par référence au taux de change Dollar Dinar ayant cours le jour du paiement.

Par ailleurs, il est prévu :

- des frais de première approche : 1,5% flat du montant du financement ;
- des frais de supervision de 20 000 USD par an ;
- des intérêts de retard de 6% l'an ;
- une rémunération exceptionnelle (redevable en cas de non paiement de la partie variable) :
 - ✓ une partie fixe correspondant à 8,5% du financement ; et
 - ✓ un paiement trimestriel de 250 000 USD, payable à la même date que la partie fixe.
- le transfert aux échéances contractuelles, du principal, des intérêts et de toutes autres charges applicables au montant en principal inscrit dans la convention d'émission et de souscription de titres participatifs, peut s'effectuer librement conformément à la circulaire de la BCT n°93-16 du 7/10/1993 telle que modifiée par les textes subséquents.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, le souscripteur à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les titres participatifs sont assortis d'une garantie personnelle des actionnaires fondateurs et d'un nantissement de leurs actions.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de CHO Company dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DES TITRES PARTICIPATIFS

En vertu du Procès-verbal de la réunion de l'AGO du 18 octobre 2018, il a été décidé de nommer la société « Gulf Crédit Lending Limited » en qualité d'administrateur, pour une durée de 3 ans laquelle prendrait fin à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice arrêté au 31/12/2020.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, CHO Company élit en son siège sis à Route de Mahdia KM 10 - 3054 Sfax

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ateliers Mécaniques du Sahel – AMS
Siège social : Route de Sousse KM35 GROMBALIA

**APPEL A LA CANDIDATURE POUR LE POSTE D'UN ADMINISTRATEUR
REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

1- Objet :

La société ATELIERS MECANIKES DE SAHEL «AMS », société anonyme de droit tunisien faisant appel public à l'épargne, cotée au marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, au capital social de trente-deux millions huit cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante Dinars Tunisiens (32.885.960 TND) (ci-après désignée la Société), s'est engagée envers le marché financier à réserver un (1) siège au sein de son Conseil d'Administration au profit des petits porteurs. A cet effet la Société informe ses actionnaires minoritaires que la désignation d'un administrateur les représentant au sein du Conseil d'Administration de la Société aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour statuer sur les états financiers de l'exercice 2017 au cours de laquelle les actionnaires majoritaires s'abstiendront de voter.

2- Conditions de participation :

Les candidats éligibles à ce poste doivent se conformer aux conditions suivantes :

- Ne pas être déjà représenté au sein du Conseil d'Administration de la Société,
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Ne pas être Président du Conseil d'Administration, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Administrateur, Gérant, etc. ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société concurrente à la Société,
- Si l'administrateur est un actionnaire, une attestation qui prouve une participation n'atteignant pas les 0.5 % dans le capital social pour les actionnaires personne physique et morale non institutionnels et ne dépassant pas 5% pour les institutionnels.

3- Dossier de candidature :

Les dossiers de candidature doivent se présenter comme suit :

- Une demande au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

- Suite -

- Une copie de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques ou une copie récente du registre de commerce pour les personnes morales,
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale à représenter,
- Une fiche de candidature (annexe 1),
- Un C.V détaillé pour les personnes physiques et les représentants des personnes morales,
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (annexe 2),
- Une attestation de propriété des actions détenues délivrée par l'intermédiaire en bourse chez lequel les titres sont inscrits en compte ou par le teneur du registre des actionnaires de la Société.

1- Dépôt de candidatures :

Les candidatures doivent être envoyées dans une enveloppe libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la Société et portant la mention « **Ne pas ouvrir / Appel à la candidature pour le poste d'administrateur représentant les petits porteurs** » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste à la Société au 62 Avenue de Carthage, 1000 Tunis-Tunisie, au plus tard le 13 Décembre 2018 à 18H00 (le cachet du bureau d'ordre ou le cachet de la poste faisant foi). Toute offre parvenue après la date limite sera systématiquement rejetée.

L'élection aura lieu lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 21 Décembre 2018 à 8H30 à Hôtel Regency Gammart sis à BP 705, Gammarth 2078, Tunis-Tunisie.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité*

- Suite -

Annexe 1
FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom / Raison Sociale :

.....

N° CIN / Registre de Commerce :

.....

Profession / Activité :

.....

**Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la
personne morale :**

.....

.....

Historique en tant qu'administrateur :

Société	Mandat

Signature

- Suite -

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

Nom et Prénom / Raison Sociale :

.....

...

N° CIN / Registre de Commerce :

.....

Demeurant à :

.....

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les petits porteurs au sein du Conseil d'Administration de la société ATELIERS MECANIKES DE SAHEL «AMS »SA pour les exercices 2018-2019 et 2020.

Déclare formellement sur l'honneur :

Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales.

Signature

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL AMS SA

SIEGE SOCIAL : Rue Ibn Khaldoun, 4018 Sousse

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société **ATELIERS MECANIKES DE SAHEL «AMS»**, société anonyme de droit tunisien faisant appel public à l'épargne, cotée au marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, au capital social de trente-deux millions huit cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante Dinars Tunisiens (32.885.960 TND), (ci-après désignée la "**Société**"), nous avons l'honneur de vous convoquer à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
4. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
5. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
6. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
7. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
8. Renouvellement des mandats des administrateurs ;
9. Nomination d'un nouvel administrateur représentant des petits porteurs ;
10. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes , et
11. Pouvoirs pour formalités.

En conséquence de ce qui précède, nous vous invitons à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à Hôtel Golden Tulip, Gammarth, Tunis-Tunisie, et ce, le **vendredi 11 Janvier 2019 à 08H30** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour susmentionné.

ASSEMBLEE GENERALE

Les Ateliers Mécaniques du Sahel

-AMS-

Siège Social : Boulevard Ibn Khaldoun – 4018 Sousse

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société **ATELIERS MECANQUES DE SAHEL «AMS»**, société anonyme de droit tunisien faisant appel public à l'épargne, cotée au marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, au capital social de trente-deux millions huit cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante Dinars Tunisiens (32 885.960 TND) (ci-après désignée la "**Société**"), nous avons l'honneur de vous convoquer à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. La continuité de l'exploitation de l'activité de la Société ,
2. Approbation du plan de restructuration en cours d'exécution de la Société ; et
3. Pouvoirs pour formalités

En conséquence de ce qui précède, nous vous invitons à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra à Hôtel Golden Tulip, Gammarth, Tunis-Tunisie, et ce, le **vendredi 11 JANVIER 2019 à la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire devant être tenue le même jour à 08H30** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour susmentionné.

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolution AGO

Les Ateliers Mécaniques du Sahel -AMS-

Siège Social : Boulevard Ibn Khaldoun – 4018 Sousse

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire de la société Les Ateliers Mécaniques du Sahel – AMS qui se tiendra en date du 11 janvier 2019.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport d'activité de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

des Actionnaires présents et/ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports des commissaires aux comptes, afférents aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve lesdits rapports ainsi que lesdits états financiers, se soldant par un total bilan de 41 952 288 Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net déficitaire de 19 624 542 Dinars Tunisiens

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

des Actionnaires présents et/ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net déficitaire de 19 624 542 Dinars Tunisiens comme suit

Perte de l'exercice 2017	19 624 541,590 DT
Amortissements différés	2 248 460,973 DT
Déficit reportable	17 376 080,617 DT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

des Actionnaires présents et/ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et suivants et par l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à

*, des Actionnaires présents ou représentés
à l'exception de toute personne concernée pour sa part respective et ce, en application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.*

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

des Actionnaires présents et/ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de 3 000 Dinars Tunisiens net par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2017

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société

- Suite -

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

des Actionnaires présents et/ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats des administrateurs de la Société, messieurs Bassem Loukil, Walid Loukil et Youssef Ben Romdhane et les sociétés Loukil Investment Group SA représentée par monsieur Bassem Loukil et ETABLISSEMENT MOHAMED LOUKIL & CIE SA représentée par monsieur Walid Loukil, arrivent à expiration et décide de renouveler leurs mandats, en tant qu'administrateurs de la Société et ce, pour un mandat de trois (3) nouvelles années, venant à expiration avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

des Actionnaires présents et/ou représentés.

Messieurs Bassem Loukil, Walid Loukil et Youssef Ben Romdhane et les sociétés Loukil Investment Group SA représentée par monsieur Bassem Loukil et ETABLISSEMENT MOHAMED LOUKIL & CIE SA représentée par monsieur Walid Loukil, présents à la présente Assemblée, déclarent accepter le renouvellement de leurs fonctions d'administrateurs de la Société

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir fait l'élection d'un candidat de la liste des candidats pour le poste d'Administrateur représentant des petits porteurs, décide de nommer monsieur , titulaire de la carte d'identité nationale émise le à sous le numéro , en qualité d'administrateur représentant des petits porteurs au sein du Conseil d'Administration de la Société et ce, pour un mandat de trois (3) ans couvrant les exercices de 2018, 2019 et 2020

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

des Actionnaires présents et/ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat du Commissaire aux Comptes de la Société, FMBZ KPMG TUNISIE SA, représentée par monsieur Moncef Boussannouga Zammouri, arrive à expiration et décide de renouveler son mandat, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société, et ce pour un mandat de trois (3) nouvelles années, venant à expiration avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

des Actionnaires présents et/ou représentés.

Société FMBZ KPMG TUNISIE SA, représentée par monsieur Moncef Boussannouga Zammouri, présent à l'Assemblée, déclare accepter le renouvellement de ses fonctions en tant que Commissaire aux Comptes de la Société

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs à toutes personnes mandatées à l'effet d'accomplir toutes formalités légales nécessaires et toutes autres formalités légales (notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

des Actionnaires présents et/ou représentés.

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolution AGE

**Les Ateliers Mécaniques du Sahel
-AMS-**

Siège Social : Boulevard Ibn Khaldoun – 4018 Sousse

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire de la société Les Ateliers Mécaniques du Sahel – AMS qui se tiendra en date du 11 janvier 2019.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur la situation financière de la Société et la possibilité de la continuité de l'exploitation de l'activité de la Société, approuve lesdits rapports sans réserves ni restrictions

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

*des Actionnaires présents et/ou
représentés.*

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, constatant que les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017 font apparaître des capitaux propres négatifs de -19 628 455,092 Dinars Tunisiens dépassant ainsi la moitié du capital social de la Société, décide de se prononcer pour la poursuite des activités de la Société conformément aux dispositions de l'article 388 et suivant du Code des Sociétés commerciales

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

*des Actionnaires présents et/ou
représentés.*

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide (i) d'approuver le plan de restructuration de la Société en cours d'exécution et (ii) de continuer son exécution

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

*des Actionnaires présents et/ou
représentés.*

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs à toutes personnes mandatées à l'effet d'accomplir toutes formalités légales nécessaires et toutes autres formalités légales (notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

*des Actionnaires présents et/ou
représentés.*

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

« Emprunt Subordonné BTK 2018-1 »

La Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière –SCIF–, intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BTK 2018-1 », de **10.000.000 DT** susceptible d'être porté à un maximum de **15.000.000 DT** émis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne (objet de la notice publiée au Bulletin Officiel du CMF N° 5717 du Mercredi 24 Octobre 2018), ouvertes au public le **26/10/2018**, ont été clôturées le **31/12/2018**, pour un montant de **7.300.000 DT**.

2018 - AS - 6370

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

« ASSAD »

Siège Social : Rue El Fouladh, Z.I Ben Arous –Tunis

La Société L'Accumulateur Tunisien Assad tient à informer les actionnaires et le public de la signature le 21 décembre 2018, d'une convention de remboursement anticipé des Obligations Convertibles en Actions, souscrites par Léo Holding Ltd filiale de Abraaj Capital et totalisant un montant de 25 millions de dinars.

La Société rappelle que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 Juin 2014 a autorisé l'émission de 250 000 OCA d'une valeur nominale de 100 dinars chacune exclusivement réservées à Léo Holding Ltd.

Selon la convention d'émission et de souscription des OCA, à défaut de notification de conversion, les OCA seront remboursées par la Société le jour du sixième anniversaire de la date de clôture des souscriptions.

Par référence à la convention de remboursement anticipé, les deux parties ont convenu du remboursement anticipé des OCA dès la levée des conditions suivantes :

- A- Obtention par la Société de l'accord de principe d'un financement bancaire d'un montant de 25 millions de dinars au titre du remboursement des OCA au plus tard le 15 Janvier 2019,
- B- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société du remboursement anticipé des OCA, au plus tard le 28 février 2019,
- C- Obtention de l'autorisation de la BCT au plus tard le 30 Avril 2019.

Le remboursement anticipé des OCA s'effectuera dans un délai de 20 jours à compter de la date de levée des conditions précitées.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2018 - AS - 6371

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION							
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	179,092	179,118	
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	121,938	121,956	
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	103,702	103,715	
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	107,157	107,175	
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	107,178	107,192	
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	101,313	101,327	
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	104,159	104,171	
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	43,236	43,240	
9	SICAV BH CAPITALISATION ****	BH INVEST	22/09/94	30,220	30,248	30,267	
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE							
10	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	15,981	15,983	
11	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	116,721	116,735	
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,138	1,138	
13	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	105,610	105,625	
14	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,530	10,531	
15	FCP BNA CAPITALISATION *****	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	147,288	147,436	
16	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	10,728	10,729	
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
17	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,644	1,646	
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION							
18	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	58,449	58,455	
19	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	126,815	126,895	
20	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	118,856	119,021	
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE							
21	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	145,959	146,238	
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	536,203	537,390	
23	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	128,543	129,687	
24	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	134,167	135,009	
25	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	131,392	131,897	
26	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	110,738	111,466	
27	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	114,714	114,610	
28	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	168,617	168,504	
29	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	97,328	97,701	
30	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	110,324	110,502	
31	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	171,777	172,040	
32	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	148,169	148,534	
33	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	109,624	109,631	
34	FCP SMART CROISSANCE ***	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,725	22,765	
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
36	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2174,662	2176,121	
37	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	127,259	126,597	
38	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	163,566	163,335	
39	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	198,668	196,952	
40	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	18,470	18,201	
41	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 **	TUNISIE VALEURS	01/11/13	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,801	2,822	
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,440	2,455	
44	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,235	1,241	
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,172	1,173	
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,176	1,177	
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,168	1,170	
48	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	123,892	125,213	
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	126,408	126,709	
50	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1095,846	1095,846	1106,527	
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	11,353	11,561	
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,601	10,562	
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION							
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	102,590	102,838	
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES							
54	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18 4,020	109,439	109,579	109,594
55	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18 3,683	103,334	103,418	103,429
56	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18 4,454	105,807	105,932	105,947
57	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	21/05/18 3,962	103,871	103,997	104,011
58	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	17/04/18 4,570	105,483	105,620	105,637
59	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18 3,892	108,002	108,114	108,127
60	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18 4,436	105,907	106,033	106,048
61	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18 3,520	102,369	102,467	102,478
62	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18 3,051	104,049	104,142	104,152
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18 4,005	105,467	105,594	105,610
64	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18 4,394	108,153	108,283	108,299
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18 3,664	105,732	105,838	105,850
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18 3,426	104,336	104,425	104,436
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18 3,637	104,017	104,135	104,149
68	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18 3,384	105,041	105,137	105,149
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18 4,496	103,954	104,118	104,132
70	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18 4,028	104,881	105,004	105,018
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18 3,345	106,127	106,265	106,276
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18 4,437	103,956	104,087	104,102
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18 4,038	103,658	103,771	103,783
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18 3,335	106,318	106,414	106,426
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18 3,391	103,125	103,220	103,231

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	104,096	104,177	104,188
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,660	104,789	104,805
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	105,717	105,843	105,857
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	101,002	101,196
SICAV MIXTES								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,686	61,217	61,188
81	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
83	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	100,978	100,665	100,840
84	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	18,578	18,569	18,572
85	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	310,924	309,068	308,806
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2484,413	2505,163	2511,852
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	77,578	77,717	77,843
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	58,053	58,127	58,235
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	117,754	117,844	118,117
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20 ***	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,641	11,632	11,652
92	FCP IRADETT 100 ***	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	14,496	14,473	14,538
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	16,365	16,428	16,558
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	14,055	14,074	14,181
96	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	158,189	157,673	157,870
97	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,871	8,998	9,045
98	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	125,596	125,535	125,213
99	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	86,052	85,848	85,732
100	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	87,553	87,517
101	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	100,297	101,003	101,137
102	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	108,902	108,927	109,213
103	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	97,714	97,593	97,393
104	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	10,242	10,288
105	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,049	99,735	99,895
106	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	162,324	161,379	161,450
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	111,307	111,369	112,431
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	112,317	112,317	113,031
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	120,156	120,732
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	206,410	206,410	209,074
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	187,875	187,875	189,340
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	163,505	163,505	164,107
113	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	24,302	24,623
114	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	145,463	145,473
115	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	128,460	129,249	129,997
116	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9549,089	9549,089	9589,711
117	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	75,460	75,460	76,605
118	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	1047,449	1047,449	1054,330
119	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5956,682	5956,682	5937,114
120	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	5259,834	5259,834	5286,439
121	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	91,894	92,250	92,794
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5000,000	5000,000
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	123,003	122,284	122,273
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 963,015	11 963,015	11 934,330

* SICAV en liquidation anticipée

** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

*** FCP en liquidation anticipée

**** initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

***** initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la société « Amen Project Sicaf » et l'ouverture au public du fonds « FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equiptement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
30. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
33. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
34. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156

58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
78	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

84	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
85	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
112	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
114	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
117	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.